# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 FEVRIER 1880. 53me Année



**DUFOUR & LIMET,**
**Propriétaires-Editeurs.**

**NOUVELLE-ORLEANS,**
**SAMEDI, 14 FEVRIER 1880.**

**Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.**


**VENTES A VENDRE DE CE JOUR**

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Escus St-Charles, rue St Charles, grande vente de propriétés de chaux centrales et rémunératrices près de la rue du Canal ; deux magnifiques résidences en briques à trois étages près du magasin de Holmes, et la résidence et magasin en briques à deux étages, coin Dauphine et Douane, toutes deux contiguës ; magasins et maisons de résidence, angle nord-ouest des rues Royale et St-Pierre, boulevarde Bonneecare ; la bâtisse en briques à six corps de logis Nos 95 et 95 1/2 rue Bourbon, entre celles St-Louis et Conti.

Par Hoey & O'Connor à la Bourse d'Escus St-Charles rue St-Charles, magnifique résidence située au coin sud-ouest des rues Esplanade et Royale.

Par D. E. Morphy & Son, au magasin Schmidt & Ziegler, No 52 rue des Magasins, sardines.

Par Nash & Hodgson, au No 96 rue S Charles, montres or et argent.

Matinée, Samedi 8 :—Voir l'annonce d'ensemble de D. E. Morphy & Son.

**Grandes ventes**, aujourd'hui à midi, à la Bourse d'Escus St Charles, en propriétés de la ville de choix, magasins situés au centre de la ville, résidences et emplacements pour bâtir annoncés pour être positivement vendus pour le compte de successions et autres, par C. E. Girardey, encanteur.

Les capitalistes ne manquent trouver de placements plus sûrs et plus avantageux. L'attention des lecteurs est spécialement appelée sur ces ventes. Pour les termes et de plus amples détails, voyez les annonces donnant les descriptions, mêmes que les plans à la vente.

## Calculs sur la Dette d'Etat.

On sait que la dette d'Etat a été réglée à 12 millions portant un intérêt de 2 pour 100 pour les cinq premières années à partir du 1er janvier 1880, de 3 pour 100 pour les quinze années venant après et de 4 pour 100 par la suite.

On sait aussi que les porteurs de bons auront la faculté de les convertir en des bons nouveaux réduits d'un quart ou de 25 pour 100, avec l'avantage, dans ce cas, de toucher dès le premier semestre un intérêt de 4 pour 100 et toujours le même intérêt, sans augmentation par la suite jusqu'au rachat total de ces bons par l'Etat. L'affaire ayant été réglée ainsi par la Constitution et ratifiée par le peuple, devient finale, et on nous demande de quelle différence il peut y avoir soit pour l'Etat, soit pour les rentiers, entre le premier placement à capital intégral et le second placement à capital réduit d'un quart pour 100 mais avec un intérêt porté à 4 pour 100 dès le premier jour sans augmentation ni diminution par la suite. Voici la différence :

Nous établissons le calcul sur une période de vingt années puisqu'au bout de ce temps l'intérêt sera égal pour les deux dettes, pour la dette maintenue à 12 millions et pour la dette réduite à 9 millions, sans qu'il puisse changer jamais par l'action d'aucun fonds d'amortissement qui pourrait être créé plus tard, si l'Etat se trouvait dans une position qui permit un rachat graduel.

Par la première dette non réduite l'Etat aura à payer un intérêt de $240,000 par an, ou en cinq ans $1,200,000. Il aura ensuite à payer un intérêt de $360,000 par an, ou en 15 ans, $5,400,000, ce qui donne avec le premier intérêt de cinq ans, un total de $6,600,000 en vingt ans.

Voyons maintenant ce qu'il aura à payer pendant le même espace de temps avec un intérêt de 4 pour 100, sur un capital réduit à $9,000,000. Il aura à servir aux porteurs de bons réduits un intérêt de $360,000 par an, ou en vingt ans une somme totale de $7,200,000, ce qui ne constitue contre lui qu'une différence de $600,000. On remarque tout de suite que l'intérêt à 4 pour 100 sur un capital de 9 millions est de $360,000, faisant exactement la même somme que l'intérêt de 3 pour 100 sur un capital de 12 millions. Si la conversion est préférée, l'Etat perdra donc en vingt ans une somme de $600,000 que les porteurs de bons réduits gagneront.

Au premier aperçu, on pourrait croire que les porteurs de bons n'ont rien de mieux à faire que de les échanger contre des bons réduits puisque ces derniers leur offrent un bénéfice de $600,000 en vingt ans. C'est vrai, mais le calcul finit alors. Il n'y a plus de différence quant à l'intérêt qui pour les deux dettes restera à 4 pour 100 par an à perpétuité. Or, cet intérêt, pour l'Etat, ne portera plus que sur 9 millions au lieu de 12, ce qui ne fera, ainsi que nous l'avons vu plus haut, qu'une somme de $360,000 à servir par an au lieu d'une somme de $480,000, différence de $120,000 par an en faveur de l'Etat, et l'Etat bénéficiera de cette somme à perpétuité. En cinq ans de plus, l'Etat sera donc rentré dans les $600,000 que la réduction du capital à 9 millions lui aura fait perdre avec un intérêt immédiat de 4 pour 100, et il aura après cinq ans, c'est-à-dire dans 25 ans à partir du 1er janvier 1880, un bénéfice de $120,000 par an qui ne pourra diminuer qu'avec la diminution graduelle de la dette, s'il parvient à créer un fonds d'amortissement, ce qui est non seulement fort désirable mais encore très probable avec une taxe de 6 mills sur toutes les propriétés foncières et sur toutes les industries de la Louisiane.

On voit par ce calcul très exact, qu'avec la réduction du capital et une augmentation immédiate d'intérêt, les porteurs des bons réduits ne feraient pas une brillante affaire, car au bout de cinq ans, ils ne seraient pas plus avancés que ceux qui auraient accepté la combinaison de la Convention, fondée sur le maintien intégral du capital de la dette convertie par Kellogg, avec un intérêt réduit mais progressif et atteignant en vingt ans le chiffre d'intérêt alloué sans délai à ceux qui le préféreraient nonobstant la réduction d'un quart du leur capital. Ajoutons que ces derniers perdraient un capital de 3 millions sans compensation possible dans l'avenir.

Nous avons établi nos calculs sur toute la dette réduite et non réduite ; nous les établirons maintenant sur une échelle moins vaste, de manière à ce que chacun puisse en faire l'application à la quantité de rente qu'il pourra posséder.

Prenons 100 bons, au capital nominal de $1000 chacun, ce qui fait $100,000. Sans réduction, ce capital rapportera $2,000 par an à 2 pour 100, ou $10,000 en 5 ans. Au bout de ce temps, à 3 pour 100, il rapportera $3,000 par an ou $45,000 en 15 ans, ou $55,000 en tout au bout de 20 ans. Si ce capital est réduit à $75,000, suivant la faculté laissée par la Constitution aux rentiers, il rapportera dès la première année $3,000 ou $60,009 en 20 ans au lieu de $55,000. Il gagnera en intérêt $5,000 seulement pour une réduction de $25,000 qu'il aura à subir. La perte sera donc de $20,000 qu'il ne pourra jamais couvrir avec un intérêt devant rester à 4 pour cent à perpétuité. Les $,2000 qu'il recevra par an ne seront que juste ce qu'il aurait reçu pendant 15 ans sans la réduction, et au bout de 20 ans, il perdra en intérêt $1,000 annuellement.

Un placement en capital réduit, ainsi que nous venons de l'exposer, ne peut convenir qu'à ceux qui ont besoin immédiatement d'une rente plus forte à raison de certaines charges ou de certains engagements particuliers. Mais agir ainsi et profiter de l'alternative financière ménagée par l'ordonnance sur la dette aux capitalistes présents de jouir, ce serait aggraver la situation faite par le régiment constitutionnel, ce serait, comme on dit en termes vulgaires, manger son blé en herbe et dévorer des ressources futures.

Un placement en bons d'Etat, au prix où il s'offrent aujourd'hui, est une operation comme une autre, très convenable pour les capitalistes qui ne savent où placer leur fonds, et très misérable pour ceux qui ne sont pas embarrassés de richesses. Il vaut mieux, pour ces derniers, chercher à les augmenter par l'industrie, l'économie et le travail. Mais soit qu'on spécule, soit qu'on ne spécule pas sur les bons d'Etat, tels qu'ils sont présentés maintenant sur le marché avec toutes les conditions que nous avons dites, nos calculs ne peuvent en être affectés en rien. Qu'on puisse pour 96 ou 98 ou 100 piastres obtenir deux bons au lieu d'un, cela ne change ni la perspective, ni la réalité présente. Les proportions restent les mêmes et ce n'est là qu'une question d'argent. Il y aura toujours une perte non d'un quart mais d'un cinquième du capital pour les rentiers qui préféreraient un plus fort revenu en intérêt pendant cinq ans, car il ne s'agit que d'une attente de cinq années pour avoir, sans réduction de capital, un revenu égal à celui qu'on aura avec la réduction au bout de ce temps. Nous insistons sur ce dernier point. Il fera réfléchir assurément les rentiers qui, de prime à bord, ont pu voir de bon oeil la réduction offerte par l'ordonnance sur la dette avec un intérêt immédiat de 4 pour 100.

Nous désirerions, quant à nous, et dans l'intérêt de l'Etat, que cette allocation fut préférée par les rentiers. Le capital de la dette serait réduit de 12 millions à 9 millions, ce qui, après un laps de vingt ans, sauverait à l'Etat, en intérêt, une somme de $120,000 par an et 3 millions sur le capital de la dette. Nous le voudrions encore parce que cette réduction diminuerait d'autant le capital sur lequel les opérations s'engagent tous les jours à la Bourse, et qui entretient parmi nous un goût démesuré pour les transactions aléatoires au grand détriment de nos intérêts de commerce et d'industrie les plus vitaux. Nous sommes de ceux qui croient, et nous l'avons dit souvent, que ces intérêts ne reprendront une activité féconde, que lorsque nous serons enfin délivrés de ce jeu effréné de bourse par un règlement de la dette de ville, opéré sur la même base et par le même principe que le règlement de la dette d'Etat.

**Le Dimanche** afin d'accommoder tout le monde, l'**Etoile Rouge** ne fermera qu'à une heure.

Le Sirop Pectoral aux Navets Indiens est un remède honnête, qu'on peut recommander honnêtement.

**Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à Sa Hautesse Royale le grand-duc de Hesse-Darmstadt.**

## LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sucrier* de la Louisiane :

Dimanche dernier, à Jeannerette, un certain nombre de noirs turbulents étaient réunis dans un café. Le constable Oscar Hébert a été tué en essayant d'arrêter quelques uns d'entre eux. Le père d'Hébert, qui était venu au secours de son fils, a reçu un coup de feu et a été dangereusement blessé. Un des noirs, en se sauvant, a sauté dans le bayou et s'est noyé. Un autre a été arrêté et est à la geôle.

Grand Opera House.—La première représentation de l'opéra de Gounod, " Roméo et Juliette " avait attiré hier soir, à ce théâtre, un public encore plus nombreux que celui de la veille, alors qu'on était presque contraint de refuser l'entrée du théâtre.

Le rôle de Juliette est celui qui, jusqu'à ce moment, convient le mieux à Mlle Abbott, aussi l'a-t-elle non-seulement bien chanté mais intelligemment rendu. Elle a chanté avec beaucoup de sentiment la valse du premier acte, et le public lui en a témoigné sa satisfaction par des applaudissements prolongés. Quoique cette valse soit non-seulement difficile à chanter, mais encore fatigante pour la cantatrice, Mlle Abbott s'est rendue au désir du public et l'a chantée une seconde fois. Nous nous plaisons à constater le fait, car les artistes se font quelquefois prier beaucoup avant de répéter un morceau.

La scène du balcon, au second acte, a été très bien rendue, jugée au point de vue dramatique. Mlle Abbott et M. Castle ont été fort applaudis à la chûte du rideau.

M. Castle chargé du rôle de Roméo, a fait de son mieux, nous n'en doutons pas, de sorte que nous nous abstiendrons de faire des commentaires. Nous nous rappellerons seulement " qu'à l'impossible nul n'est tenu."

Aujourd'hui, en matinée, on nous annonce l'opéra de Balfe, La Bohémienne. Pour le spectacle du soir, seconde représentation de Roméo et Juliette.

**Escarpins noirs! Escarpins blancs! Splendides chaussures pour bal.**

"Rosbach." Rosbach.

Académie de Musique.—Aujourd'hui samedi, en matinée et en soirée, Evangeline pour la dernière fois. Dimanche soir, cette fameuse extravaganza sera remplacée par une autre pièce non moins célèbre, qui a pour titre : "Conrad le Corsaire" et qui abonde en péripéties et en coups de théâtre extraordinaires, tout en donnant lieu à une musique remarquablement belle. Mais avant de voir Conrad, finissons de voir Evangeline qui a fait la fortune de l'Académie pendant toute la semaine. Donc à l'Académie de Musique on nous trouverons infailliblement une grande affluence de monde !

**Les débats dans les Chambres françaises.**—Le *Courrier du Soir* se montre sévère quand il dit :

Quatre longues séances du Sénat et une quantité prodigieuse de discours pour discuter pour ou contre cette proposition si évidente par elle-même : l'Université doit être dirigée par des universitaires.

Un grand discours fort savant de M. Laboulaye, universitaire et libéral, contre l'indépendance de l'université.

Trois longues séances de la Chambre consacrées à chicaner sur le droit de réunion. Résultat : la liberté affirmée par une majorité bizarre, composée de réactionnaires et d'un certain nombre de républicains,—la liberté ravisée par 162 républicains qui ont promis toutes les libertés à leurs électeurs.

M. Lepère parlant comme eût parlé M. Ollivier, ou M. de Marcère.

Voilà le spectacle qui nous est donné depuis quatre jours.

N'est-ce pas tout ce qu'il y a de plus navrant ?

**Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille royale d'Angleterre.**

—Bébé n'a pas été sage :

Sa grand'mère la gronde bien fort !

Bébé ne l'écoute pas !....

Alors sa grand'mère, à bout d'arguments :

—Je vais appeler le diable !

Bébé ne bouge pas.

—Comment, tu n'as pas peur ?....

—Mais non, grand'maman, puisque tous les jours papa te dit *que le diable vous emporte !....* et il ne vient jamais te prendre !

—Du *Charivari* :

Un joli mot de notaire.

Un monsieur le force à dresser un acte de donation au profit d'une domestique ....à laquelle il s'intéresse.

Le notaire, avec gravité :

—Voulez-vous qu'il soit fait de manière à pouvoir être cassé ?

## Nouvelles Télégraphiques.

### Une lettre pastorale.

Paris, 9 février.—*L'intérêt* publique est de nouveau éveillé par la publication d'une lettre pastorale de M. Turinaz, évêque de Montiers-en-Tarentaise, qui est regardé comme un des membres les plus distingués de l'épiscopat français. Cette lettre pastorale a pour titre : "Léon XIII est en Mission providentielle." Cette lettre a été écrite à Rome, en sortir d'une longue entrevue avec Sa Sainteté et imprimée à la Propagande. Dans ce document, M. Turinaz a eu soin de faire du pape Léon XIII le principal interlocuteur et de se donner comme le simple et fidèle écho des leçons et des paroles émanant du Vatican. D'après l'évêque, la mission providentielle du pape consiste à ramener la paix au sein de la société moderne si profondément troublée et divisée.

Les journaux républicains désavouent ce document et s'efforcent de montrer que la seule différence existant entre Pie IX et Léon XIII, tout aussi inflexible que son prédécesseur, en ce qui touche aux dogmes théologiques, vient de ce que le pape actuel emploie des moyens plus conciliants et cherche à arriver à ses fins par des voies plus tortueuses et plus cachées. Le but des deux pontifes est de subordonner l'Etat à l'Eglise.

Le *Siècle* d'aujourd'hui publie un article dans lequel il s'étend sur ce qu'il appelle les subtilités et la mauvaise foi du raisonnement de Sa Sainteté mises en lumière par la lettre épiscopale de M. Turinaz. Ce journal dit que malgré le blâme infligé ostensiblement aux évêques belges le pape n'en approuve pas moins en réalité leurs agissements en ce qui touche aux écoles et qu'il est d'avis que dans les questions d'instruction rien ne doit être fait sans leur approbation.

### Election municipale.

Paris, 9 février—M. Yves Guyot, journaliste radical, a été élu conseiller municipal par les électeurs du quartier Notre-Dame. M. Yves Guyot n'est autre que l'auteur des fameux articles sur la police publiés par la *Lanterne* et qui ont causé la chute de M. de Marcère.

### Approche d'une comète.

Londres, 9 février—Le Dr Benjamin Apthorpe Gould, directeur de l'Observatoire national de la République Argentine, vient d'annoncer au professeur Peters de Kiel, directeur de l'*Astronomische Nachrichten*, qu'une grande comète s'approche du soleil dans la direction du Nord.

### LA JOURNÉE PARISIENNE PAR LE CABLE.

On télégraphie de Paris au *Telegram* à la date d'hier :

**Les femmes-électeurs.**

L'agitation soulevée à propos des "droits de la femme" vient de porter ses fruits. Plusieurs femmes s'étant présentées à l'une des mairies de Paris pour se faire inscrire sur les listes électorales ont naturellement éprouvé un refus de la part des fonctionnaires municipaux. Ces électeurs d'un nouveau genre, mécontents d'un pareil déni de justice, ont fait entendre ce matin par la voie des journaux d'énergiques protestations.

**Employé infidèle.**

Le bruit court qu'on vient de découvrir des détournements s'élevant à 90 mille francs, commis par un employé du Crédit Lyonnais.

**Le Dimanche-Gras.**

Le Dimanche-Gras était autrefois l'un des jours les plus gais de l'année parisienne. Hier, il n'en était pas de même. L'ennui et la tristesse n'ont cessé de régner, augmentée encore par la pluie qui n'a cessé de tomber. Seuls quelques masques d'assez pauvre apparence se sont montrés sur les boulevards.

**Mort du directeur du théâtre des Nations.**

M. Jean Bertrand, directeur du Théâtre des Nations, vient de mourir subitement sans avoir eu le temps de prendre aucune disposition relative aux intérêts du théâtre. On croit que sa troupe qu'il dirigeait avec habileté se formera en association. M. Bertrand était bien connu à New York. Il faisait partie de la troupe française qui jouait autrefois dans un petit théâtre de Broadway, en face de Niblo's Garden.

M. Bertrand avait été pendant longtemps directeur du Théâtre des Variétés.

**Un violoniste américain.**

Samuel Frank, jeune violoniste américain, élève de Joachin, a joué samedi dernier dans la salle Érard où il a remporté un succès complet. Il a beaucoup de style, et de plus c'est un exécutant remarquable.

**Théâtres et Concerts.**

*Les Scènes napolitaines*, nouvelle combinaison de Jules Massenet, ont été vivement applaudies hier aux concerts du Cirque et du Châtelet.

Gounod vient de composer un nouveau choeur qui sera exécuté dans plusieurs concerts avant la fin de la saison.

Un nouveau vaudeville carnavalesque, *les Boussingueux*, a eu un grand succès au Théâtre des Arts.

MM. Hennequin et Bocage viennent de donner au Palais-Royal un nouveau vaudeville, la *Corbeille de Mariage ;* cette pièce est tellement scabreuse et extravagante qu'il est impossible de l'analyser et d'en donner un compte-rendu. Le public lui a fait un accueil assez tiède.

**Mort d'un député.**

Paris, 10 fév—M. Carrey, député de Rambouillet, est mort. Il avait beaucoup voyagé en Amérique, où il avait rempli des missions commerciales et politiques.

**Département de chapeaux pour hommes et pour garçons à l'Etoile Rouge.**

"Rosbach."

**Les armements de l'Allemagne.**—Les armements de l'Allemagne préoccupent beaucoup la presse étrangère. Nos journaux s'en occupent aussi, et ils ont raison, car nous ne saurions assez voir clair en ces matières.

Le *Temps* demande au ministre de la guerre d'activer les réformes, surtout en ce qui touche la mobilisation :

" Celle qui se présente à l'esprit en premier lieu consiste à substituer à une centralisation aussi excessive que périlleuse le système de la division du travail et des responsabilités.

Le maréchal de Moltke n'aurait pas pu, à la veille de la guerre, se mettre tranquillement à lire des romans, comme on le raconte, s'il n'avait pas su que chacun avait son rôle tracé d'avance dans la tâche de la mobilisation et que son rôle, à lui qui avait tout organisé, tout mis en état, n'était plus, après avoir donné le signal, que d'attendre.

Nous sommes loin d'en être là, et nous en sommes loin parce que les divers services ne sont pas suffisamment séparés et que leur coordination n'est pas suffisamment établie.

On y remédiera en donnant aux chefs de ces services des habitudes d'initiative et de responsabilité et en laissant au pouvoir central que le contrôle et la haute direction qui lui appartiennent. "

Le même journal demande qu'on n'attende pas les moments extrêmes pour savoir à quel point la mobilisation pourrait être rapide, et il demande qu'on l'applique à un corps d'armée afin de corriger les défauts d'organisation, s'il en existe.

**Eau minérale naturelle de Rosbach fournie à la famille impériale d'Allemagne.**

**Cotillon vos enfants à l'Etoile Rouge.**

—Depuis quelques jours, Londres est en communication directe avec le Cap, et la reine a reçu les félicitations de sir Bartle Frère, de sir Garnet Wolesley et du sultan de Zanzibar. Said Barghash. Décorons, si n'est plus deux mots, c'est quelques heures qu'il faudra pour qu'on sur une dépêche et recevoir une réponse des bords de la Tamise à l'extrémité méridionale de l'Afrique, et "mal gouverneur, dit le Standard, ne pourra s'autoriser des circonstances présentes pour engager l'Angleterre dans des entreprises dangereuses."

—*Le Journal officiel* d'aujourd'hui doit publier un décret convoquant pour le 14 mars les électeurs sénatoriaux du Rhône pour élire deux sénateurs en remplacement de MM. Valentin et Jules Favre.

**La Doctrine Monroe et M. de Lesseps.**

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Le Times, de New York, qui fait décidément la contrepartie du World, publie en réponse un article semi-humoristique dans lequel il ne ménage pas l'ironie à son confrère. Le morceau est curieux, et nous ne saurions mieux faire que d'en reproduire les passages les plus saillants :

"Notre estimé confrère, dit-il, est très mécontent du projet de M. de Lesseps. Il accuse carrément M. de Lesseps du crime atroce d'être un Français, et il déclare que, aux termes de la doctrine Monroe, c'est une *felony* de la part d'un Français de creuser un canal à travers l'isthme de l'Amérique centrale. Le World demande pourquoi nous ne nous gouvernons pas nous-mêmes, et pourquoi de la doctrine Monroe en arrêtant immédiatement l'entreprise de M. de Lesseps ; mais il oublie de dire par quel procédé. Après tout, la chose est tellement claire qu'une administration, même composée exclusivement de hommes de l'Ouest, ne saurait s'y tromper.

La première chose à faire serait que M. Evarts rédigeât une note diplomatique adressée à l'adresse du gouvernement français. Il montrerait qu'un canal transthématique ouvert d'une manière inoffensive pour le commerce, et que, tandis que les Etats-Unis n'ont pas de bateaux qui voulent la peine d'en passer, notre intérêt dans le canal est nécessairement plus grand que celui de nations comme la France et l'Angleterre, qui ont beaucoup de colonies. Ensuite M. Evarts proverait irrécusablement que la partie de l'isthme qui doit être ouverte appartient à la Colombie, nation indépendante séparée des Etats-Unis par d'autres nations indépendantes, et que, par conséquent, nous avons seuls le droit de décider si la Colombie doit accélérer quelque chose ouvrir des canaux sur son territoire. Puis l'éloquent secrétaire démontrerait que les Etats-Unis ont depuis longtemps été d'avis qu'il devrait y avoir un canal quelque part dans l'Amérique centrale, ce qui nous donne le droit indéniable de déclarer qu'un tel canal ne doit pas être ouvert. On prouverait encore par une formidable argumentation que nous devrions pas dépenser un sou pour le canal, et que ce serait de la part d'une autre nation quelque chose comme un vol à notre préjudice que d'en payer la dépense. Enfin on expliquerait que la doctrine de M. Monroe consacre dans le droit et le devoir d'un chien dans une écurie d'empêcher les chevaux de manger le foin dont il ne touche pas.

" Il n'y a pas le moindre doute qu'en recevant un tel document le gouvernement français enverrait un navire de guerre à Aspinwall pour ramener M. de Lesseps aux fers, afin de le guillotiner pour crime de blasphème contre M. Monroe. Le pardon des Etats-Unis serait humblement demandé par la nation française, et M. Evarts recevrait l'assurance que désormais il ne saurait rien entreprire de ce côté de l'Atlantique au préjudice du commerce par aucun gouvernement européen. Cependant, il serait encore possible que le gouvernement français répondît à M. Evarts que les malveillances ne sont pas de jeu en diplomatie et qu'il engagerait M. de Lesseps à aller de l'avant avec son canal sans s'occuper des écrivains comiques des Etats-Unis.

Il nous faudra alors imposer notre volonté. Naturellement nous pourrions le faire très aisément. Nos meilleures autorités navales estiment que dans le cours d'un mois une de nos frégates de bois pourrait être réparée de façon à être capable de faire en sûreté le voyage d'Aspinwall. Là, elle rencontrerait une flotte de cuirassés qu'elle attaquerait immédiatement. Avec ses terribles bouches à âme lisse, elle lancerait des boulets de soixante-quatre livres qui mettraient les cuirassés et feraient assez de bruit pour agacer les nerfs de quelque officier français occupé tranquillement à un partie de dominos. L'artillerie rayée des vaisseaux français ne faisait aucun mal à la frégate américaine, sauf peut-être quelques égratignures causées par le passage de quelques hagatelles d'une tonne à travers sa coque. Quand cette terrible bataille aurait duré cinq ou dix minutes, les Français naturellement seraient enchantés de cesser le feu, et avec leurs embarcations ils rejoindraient probablement quelque matelot américain flottant sur une forte épave, à qui ils notifieraient que, par suite de la disparition du vaisseau, le combat prend cessé.

"Le résultat d'une telle bataille devrait être naturellement que la flotte française s'en allât bien vite se réfugier à Cherbourg.... Mais à tout prendre, considérant le caractère toujours impertinent des Français, il vaudrait peut-être mieux pour notre gouvernement de ne pas chercher à mettre la doctrine Monroe en vigueur, pour le moment. Il va sans dire que si le *World* insiste, le gouvernement n'aura pas le choix du parti à prendre ; mais peut-être aussi ce journal pourra-t-il être amené à accorder un délai au gouvernement. Si nous donnons à la France le temps de la réflexion, elle comprendra probablement que creuser un canal en Colombie sans avoir préalablement demandé permission aux Etats-Unis et à la Chine, ce serait de la part des Français un outrage pendable, et elle renoncera de Lesseps de renoncer à son entreprise impie".

L'*Evening Post* monte sur ses grands chevaux pour répondre au *Times* : "Vous plaisantez et vous vous appuyez principalement sur ce que la marine américaine est relativement faible en ce moment. Mais il y a cent ans les Treize colonies n'avaient ni armée ni marine, et cependant, malgré ce qu'il pouvait y avoir de plaisant dans la situation, elles eurent fait prévaloir certaine droite, contre un puissant ennemi, et qui plus qu'elles les ont maintenus. Plus tard, bien que ce pût être très drôle encore, les Etats-Unis ont engagé une guerre maritime avec la Grande-Bretagne, et, de l'aveu général, ils ne s'en sont pas mal tirés. Encore cinquante ans plus tard, si absurde que ce fût, les Etats-Unis ont osé entreprendre de combattre un million d'hommes en armes, et ils les ont vaincus, bien que au commencement, ils n'aussent guère que dix mille soldats.... La proposition que les Etats-Unis prennent une attitude convenable et digne à propos d'un canal interocéanique peut pas prendre vue provoquer une hilarité hystérique ; mais s'ils ne la prennent pas il y aura probablement des rires prolongés dans le monde,—et ce ne sera pas du côté du peuple américain."

Il n'y a pas à intervenir dans cette polémique ; elle est mieux à sa place entre nos confrères américains.

10.—Supprimez la difficulté que vous éprouvez dans la digestion par l'emploi des Hostetter Stomach Bitters : vous vous débarrassez également des gaz, de l'acidité de l'estomac, de l'irrégularité dans les fonctions de l'intestin, de la pesanteur du sang, des tortures de la goutte, et de tout ce qui concernent ces maladies. Il s'opère un changement notable dans la figure et dans les sensations de ceux qui ont usage des Bitters, à mesure que les symptômes de maladie disparaissent et que l'estomac, le foie et l'intestin commencent leurs fonctions avec une vigueur nouvelle. Les traits hagards et le teint jaune de ceux qui sont sujets de dyspepsie sont vite remplacés par un teint sain et la santé, et, à mesure que l'estomac s'assimile la nourriture, le corps reprend de la vigueur. L'appétit, sous lequel la nature faiblit, se fait que peu de bien, revient rapidement, et le système nerveux se trouve assuré par un sommeil réparateur, grâce à l'emploi du remède, qui est également favorable aux personnes sujettes aux rhumatismes et prévient la fièvre en frisson.

**Malles et valises à l'Etoile Rouge.**

**Eau minérale naturelle de Rosbach mise en quarantaines aux Rosbach Spartan, près Hamburgh.**

Décédé hier, vendredi, 13 février 1880, à 3 heures et demie du matin, WILLIAM H. SHEPPARD, natif du Cap de Bonne-Espérance. Son amis et connaissances sont priés d'assister à son funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Orange, No. 290.

Les journaux de Londres (Angleterre) sont priés de reproduire cet avis.

**On a besoin**

De jeunes filles pour faire des ébauchoirs, les mettre en paquets et attacher le tabac. S'adresser à la fabrique de Cigares, "La belle Creole," Nos 67, 69 et 71 rue Tchoupitoulas.

HERMANN & CO.

14 fév—2f

**Changement de domicile.**

Le soussigné a l'honneur d'informer ses clients et le public en général qu'il a transféré sa fabrique de cigares de No 81 rue Hospital entre Chartres et Vieille-Levée.

Remerciant les personnes qui lui ont accordé, et s'efforce de maintenir les faveurs et la réputation de bon marché et de qualité qu'elles lui ont acquises.

E. M. LAPOUYADE,
Fabricant de cigares,
No 81 rue Hospital.

14fév—6f


**L'EAU, LE GAZ**

**UN BON CITY DIRECTORY.**

Ne manquez pas de vous procurer le CITY DIRECTORY de 1880 de

**L. SOARDS,**

Prix.....$5 00

"AUTRE AVANTAGE :

Les personnes souscrivant le "Directory" de nos agents recevront un billet qui leur permettra de consulter gratuitement tous les principaux "City Directory" des Etats-Unis.

L. SOARDS & Co., Editeurs.
No. 6, Commercial Place, nouv. Camp.
13 fév—1m.

**AVIS.**

La grande [illegible] entre Emile Martin et Mme veuve Martin, [illegible] EMILE MARTIN & SON, pour l'exploitation de la boulangerie située aux Nos. 58 et 60 rue Bourbon, continuera comme par le passé, nonobstant la mort d'Emile Martin.

EMILE MARTIN & SON.

13fév—6f

**A Louer,**

La boulangerie du vieux Bassin, située à l'enseigne des rues St Claude et St-Pierre en face de la Place d'Armes. A des conditions libérales. Le tout en bon état.

Pour les conditions, s'adresser à M. E. Pradel, No 430, rue Dauphine. 13fév—1f

**CONSULAT DE FRANCE**

—A—

**LA NOUVELLE-ORLÉANS**

BUREAUX, RUE DES ROYALS.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les travailleurs dans les neuf départements. En vue de faciliter les recherches, les noms des ouvriers sont classés par ordre alphabétique.

Ainsi, les noms commençant par la lettre A sont classés dans l'ordre suivant :

A [illegible] (Joseph) Gaillard, Marie) Guy (Joseph)
Allibert (Louise) Hourtal (Firmin)
Boyer (Ang) Hamelin (Jean Alphonse)
Bastiente (Michel) Jaillet
Blanchard (Adolphe et Auguste) Kaufmann (Théodore)
Bertet (Célinte) Lamy (Antoine)
Bertoux (Bernard) Lesueur (Constant)
Bertinger (Jean) Lecuit (Etienne)
Brunson Lamotte (Jean Marie)
Bauer (Marie Auguste) Lapeyre (Délhélène)
Bazet (Claudine) Lavelle (Jean Marie)
Bouyer Lalotte (Yves)
Boyer en Bogar (Angustin) Le Boyer (Adelaïde Victoire)
Barrère (Jacques) Leyah (Jean Pierre)
Cohen (Matilde) Mercadier (Louis)
Cannihon (Yve) Mailhon (P)
Castet (Paul) Mendes (Alexandre)
Cassagne (Mathilde) Marais (Pierre)
Cazes (Dominique Mabonne) Montardier (Urbain)
Cottinet (François) Meynial (Jean)
Chaminade (Jules) Meynial (Jean)
Chevreuil Noël (Aimé)
Cordelet (Jean) Olier (Jacques)
Chanoines Devarenne Quellhé
Courtinde (Eugène) Pasquier (Joseph)
Coste (Louis) Perpes (Ernest Michel)
Cazes (Hippolyte) Prada (Antoine Gaspard)
Dartiguenave (E. L.) Pignol (Yve)
Dumas (Alcide) Pomet (Pierre Joseph)
Dauris (Louis) Pécé (Adolphe)
Dupuis (Pierre) Pécé (dp Pierre)
Dernier (Louis) Remy (Henri)
Durant (Jules Victor) Roy (Joseph Frédéric)
Durant (Germain) Shaley (Les Opéras)
Evans (Lilian) Sarbate (Jean et Justin)
Bruno (Charles) Sourdes (Aug)
Bernard Balfes & Co. Trémont
Bernard & Ross Vergnes (Jean)
Planche (Chas) Vignes (Auguste Athanase)
Planche (Pierre Isidore) Vaucet (Pierre)

**LES HERITIERS DE**

**J. LEVOIS**

Au No 133 de la rue du Canal,

BATISSE TOUTE.

Offrent leur vaste assortiment de Marchandises d'Hiver, à partir de LUNDI, 26 du courant, à des prix très réduits. Cet assortiment se compose en partie de :

Etoffes de laine françaises pour Robes,
Soie mêlées et effets brochés pour garnitures.
Costumes broché français.
Dolmans et Manteaux français.
Châles laine et articles tricotés.

—APRÈS—

Couvertures et Flanelles.

11 janv—2f

**SIROP PECTORAL**

**AUX BOURGEONS DE SAPIN**

**de R. SCHMIDT, Pharmacien.**

Bronchites Rhumes et Toux.

Les Bourgeons de Sapin doivent leurs propriétés médicales et préservés à une substance résineuse-balsamique, dont ils sont imprégnés. Dans le nord de l'Europe c'est un médicament très usité, et qui a toujours donné des résultats remarquablement satisfaisants, dans le traitement des maladies des voies respiratoires.

Le Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin est un remède reputable et efficace contre les rhumes, enterrhes, asthmes, coqueluches, enrouement et toutes les affections organes en chaumières—de la gorge et des poumons.

Prix de la bouteille.....75 cts

A vendre dans les principales pharmacies.

I. L. LYONS, agent pour le gros.

1er fév—3 m.

**CHARRETTES A LOUER.**

Les personnes désirant des charettes pour transporter sable, briques, chaux, charbon, etc., peuvent s'en procurer à un prix raisonnable en s'adressant à

E. J. MONTAGNET,
4 rue l'Annonciade.

07 déc—3m

**Chauffage à bon marché.**

**REDUCTION DANS LE PRIX DU COKE.**

Bureau de la Compagnie du Gaz de la N.-O.

A PARTIR DE LUNDI, 2 février, le prix du Coke sera réduit à 55 cents le baril, livré à domicile.

12fév—1m Y. VALLON, Secrétaire.

**Location de propriété.**

Paiement de Taxes et Licences, et Collecte de tous comptes de Loyers.

Je me charge de la location des propriétés, de la collecte de leurs loyers ainsi que de la collecte de tous comptes et loyers. Aussi du paiement des Licences de ville et d'Etat dans cette année, en allouant un concompte libéral, et les Taxes arriérées de ville et d'Etat sera un très fort escompte.

E. NAUTRE,
No 79 rue Nouvelle.

**AVIS.**

Le Dr L. Ferrere prévient ses amis et le public en général qu'il a repris l'exercice de sa profession.

Maladies. No 60 rue St-Philippe. Heures de consultation, de 1 h. à 3 h. Le bureau le matin et le vendredi, consultations gratuites pour les pauvres. 8fév—1m

**A vendre**

Pour cause de maladie, une Epicerie de Détail bien achalandée, [illegible] rue Vieille-Levée.

6fév—6,8,11,13,14,17

**A vendre.**

LA PHARMACIE située au coin des rues Chartres et St Philippe.

Pour renseignements, s'adresser au No 114 rue Bourbon. 1er fév—6f

**A Vendre.**

Un associé ayant responsabilité avec tous les rapports et profitable pourrait convenable pour le service d'une [illegible] No 114 de la rue Bourbon. 1er fév—6f

**Les Meilleurs Pianos**

ET

**Les Plus Populaires**

A

**Grunewald Hall**

**14, 16, 18, 20 & 22**

**RUE BARONNE.**

L'endroit où on vendent à meilleur marché et aux conditions les plus faciles et les plus libérales toute espèce de

**INSTRUMENTS DE MUSIQUE.**

Le assortiment est au grand complet et le stock le plus considérable et le plus varié qui soit en ville. Il comprend les

**Steinway**
**Knabe**
**Pleyel**
**Weber**
**Fischer**

**PIANOS**

AINSI QUE LES

**